

**SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 30 août 2002**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 août 2002, à 18 heures, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren

Membres en exercice	23
Membres présents	18
Membres absents excusés	5
Membres absents ayant donné procuration	2
Nombre de suffrages	20

Procurations : - Martine KLEIN pour Claude KLEIN
- Raymond MULLER pour Hervé MALICK

1. Droit de préemption

L'immeuble sis 3, rue du Lavoir, situé dans une zone de préemption communale, va être mis en vente. N'ayant aucun projet sur ce secteur,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

de renoncer à son droit de préemption sur la parcelle concernée

2. Achat d'un terrain au lieu-dit « Kleinwitz »

Monsieur Michael MÜLLER souhaite vendre son terrain qu'il possède au lieu-dit « Kleinwitz », section 2 parcelle 503. Vu le projet communal de lotissement qui devrait se concrétiser à terme,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- de faire l'acquisition de cette parcelle au prix de 762,25 € l'are, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant

3. Avis sur le P.L.U. de Forbach

Comme la Commune jouxte celle de Forbach le long du Schalkental, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la révision du P.L.U. de Forbach. Etant donné que la rue de l'Europe est en partie située sur le ban de Forbach, il serait judicieux de demander le classement de cette route dans le domaine public de cette ville ou, mieux encore, dans la voirie intercommunale. Le Maire fera un courrier dans ce sens au président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Forbach. Après étude du dossier, ce P.L.U. ne semble pas devoir apporter de nuisances particulières à la Commune de Spicheren. En conséquence,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

de donner un avis favorable aux propositions de révision du P.L.U. de Forbach.

4. Conclusion de l'enquête publique sur la RD 32

Suite à l'enquête publique concernant les travaux prévus sur la RD 32, la Commune vient d'être informée des conclusions de la Commission dont lecture est faite par le Maire qui précise, entre autres :

- le rond-point prévu au carrefour d'Etzling est nécessaire mais ne peut pas être déplacé
- une piste cyclable n'est envisageable que sur les voies nouvelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

de donner un avis favorable aux conclusions de l'enquête publique, tout en regrettant cependant qu'aucune étude de faisabilité n'ait fait suite, ni à la demande de piste cyclable, ni à la coordination des travaux pour la fibre optique

5. Subvention au CSN Tennis de table pour achat de matériel

Au budget primitif était prévu l'achat de 2 tables de ping-pong ainsi que divers équipements. Comme le CSN est susceptible d'être subventionné pour ces acquisitions, c'est le club qui a payé ce matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

de verser la somme correspondante de 1 700 € sous forme de subvention

6. Logement communal des Sœurs de la Providence

Actuellement, 3 logements communaux sont inoccupés parce qu'ils nécessitent d'importants travaux de rénovation et de mise en conformité : 1 à La Brême d'Or et 2 à l'école élémentaire du village. Comme le Service technique ne peut intervenir à la fois sur 3 chantiers, il serait souhaitable de louer, dans l'état et pour un temps déterminé, le logement nécessitant le moins de travaux, à savoir celui des Sœurs qui vient d'être libéré en juillet 2002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

de mettre en location le logement des Sœurs par un bail précaire d'un an, renouvelable une fois, au prix de 380 € par mois, charges non comprises.

7. Remboursement des frais d'utilisation de la salle polyvalente

Les frais de chauffage, d'électricité et d'eau sont à la charge des utilisateurs. Le Maire propose les tarifs suivants applicables à compter du 01/09/2002 :

- consommation de gaz 0,33 € le m³
- consommation d'électricité : 0,14 € le kWh
- consommation d'eau : 3,50 € le m³
- assurances : 33,40 € (forfait)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'appliquer, dans un premier temps, les nouveaux tarifs de remboursement pour la consommation de gaz à l'égard des particuliers et des associations qui organisent des manifestations engendrant des recettes particulières

- charge la Commission des Associations de fixer le montant d'un forfait pour les autres frais

8. Prévisions budgétaires pour les gros travaux d'investissement

Les gros travaux prévus pour les 3 années à venir concernent essentiellement les rues de la Libération, Alouettes, Carrière et place des Fêtes. A l'aide du rétroprojecteur, le Maire présente au Conseil un plan succinct de financement de ces différents projets qui fait apparaître la nécessité, peut-être, d'anticiper sur les emprunts possibles en 2005-2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'autoriser le Maire à demander les différents devis et les éventuelles subventions pour ces travaux à réaliser entre 2003 et 2006.

Par ailleurs, le Maire invite chaque commission à lui faire, d'ici le 20 septembre prochain, un état du réalisé 2002 et des principaux projets 2003.

9. Demande de subvention "Amendes de police" pour la place des Fêtes

Vu l'implantation de la nouvelle Mairie à côté de la Salle polyvalente, vu la proximité de plusieurs commerces, la place des Fêtes est appelée à changer de destination, à devenir avant tout un vaste parking (80 à 100 places) qui permettra également le stationnement des véhicules des riverains de la RD 32, ce qui gênera un peu moins la circulation sur cet axe très fréquenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'autoriser le Maire à solliciter une subvention "Amendes de police" pour le parking de la place des Fêtes dont l'aménagement est estimé à 282 600 € H.T.

10. Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur

Vu l'implantation de la nouvelle mairie à côté de la Salle polyvalente, vu la proximité de plusieurs commerces, la place des Fêtes est appelée à changer de destination, à devenir avant tout un vaste parking (80 à 100 places) qui permettra également le stationnement des véhicules des riverains de la RD 32, ce qui gênera un peu moins la circulation sur cet axe très fréquenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'autoriser le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour le parking de la place des Fêtes dont l'aménagement est estimé à 282 600 € H.T.

11. Travaux de rénovation dans les bâtiments communaux

En plus de l'aménagement intérieur de la salle polyvalente (cuisine et toilettes), il y a lieu également de refaire le parquet et la toiture de ce même bâtiment ainsi que les toitures de l'atelier et de la morgue. Les demandes de devis sont en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (D.G.E.) et de la Région afin que ces travaux puissent être réalisés en 2004.

12. Autorisation d'encaisser un chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'autoriser le Maire à encaisser un chèque de 5 278 € émis par les Assurances KIEFFER en dédommagement d'un bris de glace survenu à la Salle polyvalente.

13. Départ du Secrétaire général de la Mairie

Arrivé en 1971, nommé Secrétaire général en 1976, Monsieur Clément MALICK quitte ses fonctions à la Mairie de Spicheren pour rejoindre les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Forbach à compter du 1^{er} septembre 2002.

A cette occasion, le Maire convie l'ensemble du Personnel et des Elus à une petite réception qui se déroulera dans la salle socioculturelle à l'issue de la présente réunion du Conseil Municipal.

14. Informations

Chantiers achevés:

- assainissement des rues de la Fontaine et de Forbach
- réfection de la 2^{ème} tranche des trottoirs rue du Roussillon
- création d'un trottoir, rue des Hauteurs, à proximité du cimetière militaire allemand 1939/45
- prolongement de la rue des Vergers
- réfection de la chaussée et nouvel éclairage public, rue Bel-Air
- réfection totale de la rue des Cerises avec enfouissement des réseaux et création d'un trottoir
- passages piétons repeints

Chantiers à terminer:

- mise en place des lampadaires, rue des Cerises
- trottoirs à paver par le Service technique, rue Bel-Air et rue des Cerises (en partie)

Chantier à démarrer :

- rue de l'Eglise; les devis correspondants devraient être demandés prochainement.

15. Divers

- Pour marquer la fin des vacances, le Maire invite l'ensemble des conseillers à une partie de pêche, le dimanche 1^{er} septembre, à partir de 7h du matin.
- Le 13 octobre prochain, la Commune offrira l'apéritif aux membres de l'Amicale des portedrapeau de Forbach et Environs qui se retrouveront à Spicheren, ce jour-là, pour fêter leur patron, Saint Denis.

16. Paiement de diverses factures

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer en section d'investissement les factures suivantes :

Entreprise	Date de la facture	Montant	Utilité
RUSH MOQUETTE	07/08/2002	80,60 €	Travaux Ecole maternelle Brême d'Or
BUT	09/08/2002	181,42 €	Travaux Ecole primaire village
GUERMONT WEBER	31/07/2002	274,96 €	Transformation ancienne mairie
Ets.KLEIN SARL	30/06/2002	523,91 €	Pavés rue des Hauteurs
BRICO DEPOT	08/07/2002	29,58 €	Transformation ancienne mairie
BRICOMARCHE	03/07/2002	26,28 €	Transformation ancienne mairie
GEDIMAT BATI COLMAN	15/08/2002	232,62 €	Travaux Ecole primaire Brême d'Or
CERAMAT	28/08/2002	249,00 €	Travaux Ecole maternelle Brême d'Or
HENRI JULIEN	28/06/2002	332.49 €	Acquisition complément vaisselle foyer Nouvelle Mairie